

taine de la Compagnie de le lui envoyer ; ce qu'il a fait après en avoir demandé la permission au Roy Très- Chrétien, & fait habiller proprement le Dragon. Sa Majesté en cette considération a fait toucher mille Loüis d'or au Capitaine François, lui a de plus assigné une pension annuelle de 2000. livres, & a fait aussi au Dragon une gratification considérable.

IX. *Hambourg.* La vente qui s'est faite au commencement d'Août, du consentement du Magistrat de cette Ville, d'une partie des Marchandises apportées des Indes Orientales par le Vaisseau nommé la *Marie Armande*, n'a pas eu l'approbation de l'Empereur, quoi qu'on s'en fût flatté : On s'est au contraire trompé dans cette esperance ; car ce Monarque déclare à cet égard par un Rescrit qui paroît, " qu'on n'a été nullement autorisé de proceder à
 „ la vente publique de ces effets, qui ont rapporté
 „ 82000. rissdales, malgré la défense expresse de
 „ Sa Majesté Imperiale, & que la séquestration n'eut
 „ pas encore été levée. „ Enjoignant de plus sous
 „ des peines rigoureuses “ que le reste de ces Mar-
 „ chandises, qu'on estime environ 200000. rissda-
 „ les, ne fût point vendu, & que le provenu de la
 „ premiere vente fût mis en sequestre. „ Cette dé-
 „ fense a causé beaucoup de confusion parmi les Mar-
 „ chands Hambourgeois ; d'autant plus que la vente
 de ce qui restoit de ces effets, étoit fixée au 14. du mois de Septembre.

X. *Saxe.* De nouveaux changemens que l'Electeur fit encore dans les Charges au commencement d'Août, ont entraîné la disgrâce de plusieurs personnes, dont la conduite ayant paru répréhensible, quelques-unes ont été punies de prison perpétuelle, dans les Châteaux de Konigstein, Pleyßenbourg, & de Zonnenstein, & d'autres déclarées inhabiles à posséder